



## DECLARATION LIMINAIRE

**snalc**  
de l' *ecole* au *supérieur*

### **CDEN du vendredi 22 février 2019**

M. le Préfet, Mme la Présidente, M. l'Inspecteur d'Académie,

Le SNALC ne cautionne pas la politique éducative menée ces dernières décennies tout comme la politique éducative actuelle. L'Ecole publique a été le théâtre d'innombrables expérimentations pédagogiques qui se sont succédé ces 30 dernières années et ont conduit à une dévalorisation des apprentissages et des fondamentaux. Trop de choix pédagogiques ont été des échecs patents et les acteurs doivent prendre leurs responsabilités. Les circulaires Blanquer sur les méthodes de lecture nous ont paru tout à fait bienvenues dans ce contexte puisque se trouvaient enfin préconisées des méthodes ayant prouvé leur efficacité et fréquemment utilisées par les orthophonistes. Or nous dénonçons dans le même temps le double discours d'un Ministre qui laisse perdurer un système encourageant une "bienveillance", signifiant de fait une forme de démagogie et d'abandon d'exigences dignes de ce nom.

Nous nous interrogeons en effet sur les priorités du Ministère. Est-ce vraiment la réussite de tous les élèves ? On peut en douter à la lumière des chiffres communiqués par l'administration qui font état d'une hausse indéniable du taux d'élèves scolarisés dans les écoles privées dans notre département. La lecture des PV des précédents CDEN nous informe de l'existence de continus débats sur l'importance sans cesse grandissante de l'enseignement privé. Le SNALC, à son tour, vient délivrer ses constats et y apporter ses explications. Sur ces dix dernières années, et uniquement pour le 1er degré, il y a eu 9% d'élèves en + dans le privé, contre 4,5% de + dans le public. Ainsi la part du « privé » ne cesse d'augmenter. Il faut aussi comprendre que la légère hausse enregistrée dans le public est liée pour une bonne part -et particulièrement à Perpignan- à

l'apport conséquent des élèves allophones. Rappelons qu'en moins de 20 ans, nous sommes passés de 3 UPE2A à 7 aujourd'hui et cela rien qu'à Perpignan. Les besoins en UPE2A dans le second degré deviennent criants au vu de cette situation critique.

Les fermetures de classes et la dégradation consécutive des conditions d'accueil des élèves sont bien entendu en cause. Le SNALC dénonce (à l'instar des autres syndicats) l'austérité budgétaire qui gangrène l'Education Nationale depuis de longues années et qui engendre dans notre département un nombre de fermetures de classes et d'écoles inacceptable cette année encore, tout en creusant ces fractures territoriales qui mettent à mal notre école républicaine...

Nous tenons néanmoins à saluer le travail des services de l'inspection académique qui ont dû élaborer cette carte scolaire 2019 avec une dotation « à moyens constants », donc inchangée par rapport à l'an dernier.

Il en va de l'école comme des autres services publics : certains quartiers et territoires sont abandonnés. Les territoires ruraux de Conflent, Cerdagne et Capcir par exemple ont subi de trop nombreuses fermetures dans les Postes, les Centres d'impôts, les Casernes, les Gendarmeries, les Ecoles (plus de 40 postes supprimés en Cerdagne Capcir depuis 2008)... La filière électrotechnique et le restaurant d'application de la Perle Cerdane à Osséjà ont fermé tout comme la quinzaine de maisons d'enfants à Font-Romeu et désormais ce sont les 62 salariés de la maison d'accueil du Nid Cerdan à Saillagouse qui sont en lutte pour la sauvegarde de leurs emplois ... nombre de ces salariés sont aussi des parents d'élèves et une nouvelle délocalisation serait assurément catastrophique pour les établissements scolaires du secteur déjà durement éprouvés par cette politique de gestion comptable.

Si la politique de dédoublement des CP/CE1 est en soi une bonne chose nous déplorons que cela se fasse à moyens constants et donc au mépris de l'équité des territoires puisque ce sont une nouvelle fois les zones périurbaines, rurales et de montagne, qui paient l'addition. Par ailleurs nous déplorons aussi que ces récents dédoublements des classes de CP et CE1 deviennent parfois le prétexte à de nouvelles expériences dont l'efficacité reste à prouver : ainsi à Perpignan, les expérimentations en cours de travail en atelier, en co-intervention voire en décroisement à deux CP ou deux Ce1 dédoublés, dans une même classe (ou pas), compliquent de fait considérablement le travail des

enseignants (ils ne peuvent plus suivre de près chacun de leurs élèves) tout en provoquant d'indéniables difficultés pour les élèves beaucoup plus livrés à eux-mêmes sous couvert d' « autonomie ».

Le SNALC incrimine aussi les manquements de l'école publique en termes d'instruction. Il ne fallait pas remettre en cause le système de transmission des savoirs qui a fait ses preuves. Nous estimons que ces manquements participent aussi à la fuite d'un nombre croissant d'élèves dans le privé. Le SNALC demande que soient privilégiés les retours émanant du terrain et les dispositifs ayant prouvé leur efficacité, pas les élucubrations hors sol, d'où notre scepticisme quant à la pertinence et l'efficacité de la formation initiale et continue dispensée actuellement dans le cadre des ESPE et relayée par les maîtres formateurs et les conseillers pédagogiques. À ce titre le SNALC se félicite de la transformation de postes de maîtres formateurs en postes ordinaires. La décision de transférer la mission de « référents mathématiques » vers les maîtres formateurs répond à notre souhait émis lors du groupe de travail. Une sage décision qui permet de récupérer 2 postes d'enseignants devant élèves.

Il va sans dire par ailleurs que de telles créations dans ce contexte de fermetures relèveraient de la provocation à l'heure où les fermetures de postes devant élèves sont massives. Or pour le SNALC les moyens doivent être attribués en priorité aux enseignants devant élèves. Ce n'est pourtant pas forcément le cas : on observe au contraire une multiplication de postes sans élèves à l'image des postes de coordonnateurs REP qui sont pour nous inutiles, puisque les directeurs d'écoles REP/REP+ sont déchargés à temps plein et sont en mesure d'effectuer cette mission (comme c'est déjà le cas dans d'autres départements de notre Académie).

Nous nous inquiétons par ailleurs du nombre croissant de fermetures d'écoles à 4 classes et moins. Nombre d'études ont pourtant prouvé leur efficacité pédagogique. Aucune étude par contre n'a jamais prouvé que les élèves réussissaient mieux dans de grosses structures. Aussi le SNALC n'est-il pas dupe : si les fermetures et les fusions d'écoles sont encouragées (nous pensons par exemple aux fusions d'écoles de Font-Romeu ou à celles du Capcir) c'est bien pour préparer la mise en place d' « écoles du socle » (établissements publics des savoirs fondamentaux) rattachées à des collèges.

Comment l'institution va-t-elle gérer conjointement ces deux structures ? Quid du statut de professeur d'école déjà mis à mal par la mise en place de cycles à cheval sur la maternelle et le primaire puis sur le primaire et le collège ?

Enfin, l'obligation de scolarisation dès 3 ans constitue un cadeau financier supplémentaire à une école privée déjà largement subventionnée à travers des dispositifs comme la loi Carle et qui se trouve donc de fait semi-publique ! Pour la ville de Perpignan cela représente environ 150 000 € par an de finances publiques pour les écoles maternelles privées sans compter les frais de gestion qui s'imposent de fait.

C'est pourquoi le SNALC, attaché à une école véritablement républicaine et émancipatrice, offrant un égal accès à l'instruction pour tous, continuera de dénoncer vigoureusement les fusions d'écoles et appellera, aux côtés des autres organisations syndicales, à combattre le mal-nommé projet de loi Blanquer « *Pour une école de la confiance* ».

Nous vous remercions de votre attention.



**snalc**  
de l' **ecole** au **supérieur**